

BROCANTE – ETUPES – 7 JUIN 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION à remettre en mairie ou à envoyer à

M. le régisseur de la municipalité d'Etupes (Brocante des écoles)
2 place du Souvenir Français 25460 Etupes

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE : _____

Code postal _____ Ville : _____

 Tel. Mobile Obligatoire : _____

Mail : _____

Nombre de mètres souhaités (2m minimum)	Prix unitaire au mètre linéaire	TOTAL
	3 €	€

Règlement à l'inscription à l'ordre du **Trésor Public**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M. ou Madame _____
- certifie que les objets mis en vente sont personnels, usagés et acquis de manière légale.
- atteste ne pas participer plus de 2 fois durant l'année 2026 à une manifestation de ce genre.
- certifie avoir pris connaissance du règlement et des obligations ci-contre et m'engage à les respecter dans leur intégralité.

A _____ le _____ 2026

Signature :

BROCANTE – ETUPES – 7 JUIN 2026

A- Réglementation :

Extrait du code du commerce (Art.L310-2 modifié le 4 août 2008) : « Les particuliers non-inscrits au registre du commerce sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus ».
Ils doivent attester sur l'honneur que les objets mis en vente sont personnels, usagés et acquis d'une manière légale. Ils doivent fournir une pièce d'identité et la liste des objets mis en vente, éventuellement répertoriés par lots (si de faible valeur).
Tout vendeur clandestin ou tout receleur s'expose à des sanctions définies par les articles 321-1 à 321-9 du code pénal (Extrait : Le recel est puni de 5 ans de prison et de 375000 € d'amende).

B- Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT à L'INSCRIPTION

Du 20 avril au vendredi 29 Mai 2026

- 1- Bulletin d'inscription rempli**
- 2- Le règlement de la redevance d'occupation du domaine public :
Chèque à l'ordre du « Trésor public »
Paiement en espèces possible à l'accueil de la mairie.**
- 3- Une enveloppe timbrée** à votre adresse pour confirmation de l'inscription et numéro d'emplacement
- 4- Une photocopie** recto-verso d'une **pièce d'identité** en cours de validité
- 5- La liste des objets** mis en vente

A remettre sous pli à M. le régisseur de la municipalité d'Etupes à la mairie avec la mention « Brocante des écoles »

C- Règlement particulier :

- . Montant de la redevance : **3 €** le mètre linéaire (longueur minimum 2m)
- . Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte
- . Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles
- . En cas de défection, aucun remboursement ne sera effectué

Les exposants s'engagent :

- **A arriver entre 5h30 et 6h30**
- A respecter les emplacements attribués par les organisateurs (les emplacements sont numérotés au fur et à mesure des arrivées des inscriptions complètes).
- A garer leur véhicule à l'extérieur de l'espace brocante (la place étant limitée) **avant 7h**, à ne pas gêner les voies d'accès, les entrées de propriétés privées, etc.
- A ne pas vendre ou faire déguster des produits consommables sur place (boissons, nourriture), ces activités étant strictement réservées à notre association.
- A ne pas faire de barbecue sur le site de la brocante
- A rendre la surface occupée dans le même état de **propreté** qu'à leur arrivée et à remporter tous leurs déchets et leurs invendus.
- A ne pas quitter leur emplacement avant **17 heures** (circulation réglementée)

RENSEIGNEMENTS : lasoupeauxcailloux.etupes@gmail.com

